

CTPC EMPLOIS DE LA DGFIP (PLF 2010)

Fiche 2 :

DESCRIPTIF DES MÉTHODES D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Pour le PLF 2010, au titre de l'exercice des missions, les suppressions d'emplois de la DGFIP s'élèvent à 2 550 ETP, 1 500 ETP pour la filière fiscale et 1 050 ETP pour la filière gestion publique.

Après prise en compte des transferts d'emplois, le volume des suppressions 2010 est de 2 569 ETP, soit 1 464 ETP pour la filière fiscale et 1 105 ETP pour la filière publique. Ces transferts correspondent :

- d'une part à un solde net de -19 ETP (-15 pour le service des pensions et -4 en solde net des autres transferts) au titre des transferts entre programmes et des modifications de périmètre, répartis entre les deux filières selon leur nature ou proportionnellement ;
- d'autre part, à un transfert interne à la DGFIP de 36 ETP de la filière gestion publique vers la filière fiscale au titre du transfert de la taxe professionnelle.

Les filières fiscale et gestion publique ont conservé leurs propres méthodes de déclinaison et imputent leur quantum de suppressions sur les emplois de chaque filière :

- pour la filière fiscale, les suppressions d'emplois ont été réparties par des fléchages localisés par mission et par la méthode de l'efficience.
- pour la filière gestion publique, les suppressions d'emplois ont été réparties en retenant la méthode du fléchage intégral (méthode de l'ORE).

Filière fiscale :

1. Les prélèvements sur le réseau territorial

a) Les fléchages

Les suppressions d'emplois sont réparties, sur le réseau, entre des contributions au titre de l'efficience et des fléchages. Pour 2010, les fléchages (à hauteur de 805 emplois) portent sur les process suivants :

Télé@ctes : avec Télé@ctes, les notaires peuvent télé-transmettre à la DGFIP, par liaison sécurisée, les actes simples de mutation, les demandes de renseignements et à terme les autres formalités. Les bureaux des hypothèques retournent aux notaires, par le même canal, les actes publiés accompagnés de la mention de publication et les réponses aux demandes de renseignements autres qu'initiales. Télé@ctes accélère les échanges désormais dématérialisés, réduit les refus et rejets, évite les redondances de saisies et généralise le virement dématérialisé.

Les gains de productivité sont étalés dans le temps en fonction de l'appropriation de cette nouvelle possibilité par les notaires et du taux de dématérialisation des documents transmis par les notaires aux conservations des hypothèques. Pour 2010, Télé@actes permet de localiser 420 suppressions d'emplois dans le réseau et 20 à la DSIP.

TéléIR : le volume de déclarations dématérialisées permet de flécher 109 suppressions au titre de 2010. Ces gains en emplois résultent de la suppression des tâches de réception, tri, classement, archivage et saisie dans le traitement des déclarations des contribuables.

DPR assiette : les gains en emplois calculés à partir des déclarations « conformes-complètes », déclarations papier non modifiées par le contribuable, permettent de flécher 136 suppressions d'emplois pour 2010.

DPR relance amiable : ce fléchage correspond à la mobilisation des gains liés à l'impact de la DPR et de la relance amiable sur le contrôle de régularisation réalisé par les agents des secteurs d'assiette. Il est permis par la diminution du nombre de dossiers de CSP d'origine montant/montant et par le traitement accéléré des dossiers d'origine relance amiable. 120 suppressions d'emplois sont localisées à ce titre pour 2010.

Par ailleurs, 36 emplois de catégorie B et C provenant de la filière gestion publique sont transférés à la filière fiscale au titre du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle dans les 15 départements concernés.

Enfin, un prélèvement net de 4 emplois A et B est opéré sur le réseau territorial au bénéfice des DIRCOFI dans le cadre du redéploiement du contrôle fiscal.

b) Les prélèvements au titre de l'efficience

L'efficience est l'instrument de répartition des emplois à partir de l'étude de la productivité des directions (comparaison des éléments de charges quantitatifs et qualitatifs au regard des emplois) combinée à l'efficacité dans la réalisation de leurs missions.

Cette méthode permet de mettre l'accent sur des potentiels de suppressions ou redéploiements d'emplois entre directions en fonction de leurs performances spécifiques et de leur capacité contributive à l'effort national de suppressions.

L'efficience permet d'effectuer 585 suppressions au titre de l'année 2010.

2. Les prélèvements hors réseau

Les prélèvements hors réseau s'élèvent à 126 au titre de l'année 2010.

Filière gestion publique :

1. Les prélèvements sur le réseau territorial (- 1 120)

L'exercice a été conduit selon les mêmes techniques que précédemment. Il porte, à titre principal, sur les fléchages d'emplois de catégories B et C dans le cadre de l'ORE, mais également sur les emplois B et C transférés à la filière fiscale au titre du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle. Il concerne, enfin, 97 emplois de catégorie A.

a - Les fléchages intégrés dans l'ORE (cf. infra) portent sur 1 003 emplois. Ils ont permis de localiser 987 suppressions d'emplois B et C dans les départements.

Ils sont déterminés avec l'ORE, dont le périmètre est inchangé :

⇒ seuls les emplois de catégorie B et C à vocation administrative ainsi que les emplois de catégorie C " informatiques " (agents de façonnage, agents de traitement et dactylocodeuses) sont concernés ;

⇒ répartition des emplois concernés pour l'ensemble des structures (trésoreries, SIP, recettes des finances, directions départementales) des 100 départements du réseau métropolitain et des DOM.

Sur cette base, ce sont les 35 713 emplois de catégories B et C qui sont répartis.

b - Par ailleurs, 36 emplois de catégorie B et C de la filière gestion publique sont transférés à la filière fiscale au titre du transfert du recouvrement de la taxe professionnelle dans les 15 départements concernés.

c - Enfin, 97 fléchages concernant la catégorie A sont positionnés. Ils concernent majoritairement (70 %) des emplois dont les missions sont transférées (DRCA et évaluation des FSE) ainsi que, marginalement, des emplois structurellement vacants d'Huissiers du Trésor.

2. Les prélèvements hors réseau (+ 15)

Les prélèvements hors réseau pour le PLF 2010 s'élèvent à 58 emplois. Par ailleurs, les CBCM bénéficient d'un transfert entrant de 73 emplois au titre des services facturiers.

De manière synthétique, le fléchage net représentatif des 1 003 emplois suppressions d'emplois B et C portant sur le réseau territorial dans le cadre de l'ORE se décompose comme suit :

<u>LES GAINS LIÉS A LA DÉMATÉRIALISATION</u>	
1. Progression du paiement dématérialisé de l'impôt :	-101 emplois
2. Démarches en ligne :	-54 emplois
3. Rationalisation de la chaîne de la recette et de la dépense dans le secteur local :	-232 emplois



1 - Progression du paiement dématérialisé de l'impôt :

Le paiement dématérialisé de l'impôt (prélèvement, internet, TIP) d'une part décharge les trésoreries des tâches d'encaissement des chèques et du numéraire et d'autre part contribue à réduire l'activité d'accueil des usagers.

2 - Démarches en ligne, recherches contentieuses et diverses simplifications :

Le développement des services en ligne au bénéfice des contribuables (compte fiscal en ligne) leur permet de réaliser directement les opérations se rapportant au paiement de leur impôt, déchargeant ainsi les trésoreries de ce travail.

3 - Rationalisation de la chaîne de la recette et de la dépense dans le secteur local :

Les gains de productivité liés à la dématérialisation dans le secteur public local couvrent les deux champs de la dématérialisation : celui des pièces justificatives de la dépense (bulletins de paye en particulier) et celui des paiements des redevables de produits locaux (paiements par prélèvement automatique, TIP, cartes bancaires). Les reprises sont réalisées sur une partie des emplois des trésoreries consacrés au visa des salaires et à l'encaissement amiable des produits locaux.

LES GAINS LIÉS A DES RÉFORMES DE PROCÉDURE (simplification, nouvelle organisation...)

1. Recouvrement contentieux des produits locaux :	-25 emplois
2. Rationalisation de la chaîne comptable et financière :	-339 emplois
3. Recouvrement de l'impôt :	-62 emplois
4. Amendes et produits divers :	- 50 emplois
5. Métiers de l'Etat :	-97 emplois
6. Domaines :	-23 emplois
7. Activités support :	-50 emplois



1 - Recouvrement contentieux des produits locaux :

Gains permis par l'amélioration de l'accès à la recherche du renseignement pour les produits locaux, qui facilite le recouvrement contentieux (accès à FICOBA et ADONIS en particulier) et par la progression du volume de titres de recettes contentieux des applications télé-gérées dont le paiement est pris en charge par le département informatique en lieu et place des trésoreries.

2 – Rationalisation de la chaîne comptable et financière :

La rationalisation de la chaîne comptable et financière de l'Etat et du secteur local est permise par des évolutions organisationnelles, techniques et réglementaires dans lesquelles les missions sont réalisées, notamment grâce à Hélios.

3 – Recouvrement de l'impôt :

Les gains sont générés par la limitation des incidents traités par les services liaison recouvrement, le développement des services en ligne au bénéfice des contribuables (compte fiscal en ligne) leur permettant de réaliser directement les opérations se rapportant au paiement de leur impôt, déchargeant ainsi les trésoreries de ce travail et la reprise d'emplois d'huissiers du trésor.

4 - Amendes et produits divers :

Ces gains sont consécutifs à la mise en place de nouvelles modalités de paiement des amendes et à l'amélioration des conditions du recouvrement des produits divers de l'Etat (recherche du renseignement, procédures d'exécution).

5 – Métiers de l'Etat

Les gains sont permis par diverses simplifications portant sur les métiers de l'Etat (comptabilité, transferts B/C DRCA,...).

RENFORTS DE MISSIONS

Mise en place de CHORUS dépense :

+30 emplois



Mise en place de CHORUS dépense

Le réseau de la gestion publique bénéficie d'un renfort spécifique ; les moyens supplémentaires alloués aux services dépense bénéficiant de Chorus (V3 et V4) sont de + 60 emplois dont 30 en renfort net et 30 en redéploiement.

In fine, les fléchages se répartissent entre le secteur recouvrement de l'impôt et des amendes (27%), le secteur local (49%), la dépense et la comptabilité de l'Etat (6%) et divers autres métiers (18%). Ces pourcentages se situent dans les normes habituelles.

La répartition des effectifs B et C entre TG et trésoreries s'établit à respectivement 26% et 74%. Elle est proche de celle constatée lors de exercices précédents.

La fiche 5 retrace les résultats de l'ORE pour chaque département.